

LE PARCOURS DE SOS VILLAGES D'ENFANTS SUR LE CHEMIN DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT, ANALYSE DES PROGRES ET ENSEIGNEMENTS (1949 - 2021)

Synthèse du rapport remis au Sénat international de SOS Villages d'Enfants le 10 février 2021

Ce document retrace le parcours de SOS Villages d'Enfants en matière de sauvegarde de l'enfant de 1949 à juin 2021. Conscients du fait que la sauvegarde est toujours perfectible, nous continuons de tirer des enseignements de nos échecs en cherchant des améliorations tangibles.

Table des matières

Résumé analytique	2
Phase 1 – Innovation et expansion	3
Phase 2 – Les bases de la sauvegarde de l'enfant	3
Phase 3 – Construire sur des bases saines.....	4
3.1 Le développement et la mise en œuvre de cadres de qualité pour nos programmes	4
3.2 Fonctionnement des réseaux de sauvegarde de l'enfant.....	4
3.3 Une amélioration des efforts de sensibilisation et de prévention.....	4
3.4 Des procédures plus efficaces de signalement et de réaction	5
3.5 Un meilleur suivi de la mise en œuvre de la <i>Politique de protection de l'enfant</i>.....	5
3.6 Une reddition de comptes et une transparence accrues.....	5
3.7 L'Analyse indépendante de la situation en matière de sauvegarde de l'enfant.....	6
3.8 Prioriser la sauvegarde de l'enfant dans les environnements difficiles	6
Phase 4 – Domaines d'apprentissage et perspectives	6
4.1 Soutien global, justice et gestion des incidents	6
4.2 Les enfants et les jeunes au cœur de la sauvegarde	7
4.3 Les spécialistes de la prise en charge des enfants et des jeunes face à la sauvegarde	7
4.4 Les personnes, la culture et les pratiques de RH face à la sauvegarde.....	7
4.5 La supervision, le leadership, la gouvernance et la reddition de comptes face à la sauvegarde	8
4.6 Investissement dans la meilleure qualité des programmes de toute la fédération.....	8

Résumé analytique

La création du premier village d'enfants SOS en 1949 était mue par la conviction que tous les enfants du monde avaient le droit à une prise en charge de qualité. L'approche de sauvegarde de l'enfant de SOS Villages d'Enfants est influencée par les bonnes pratiques et par les enseignements tirés de ses activités d'organisation internationale.

En 1993, les droits des enfants ont été intégrés pour la première fois dans les statuts de SOS Villages d'Enfants International, dont les [Statuts](#) précisent que « Nous œuvrons dans l'esprit des Lignes directrices des Nations unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants et de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Nous soutenons ces droits à travers le monde entier. »

L'organisation s'est développée sur ces bases avant d'adopter, en 2018, *La promesse d'une prise en charge par SOS* qui énonce que « Nous nous engageons à faire de tous nos programmes des cadres sûrs pour les enfants, à tout moment, en mettant en œuvre des mesures et des procédures de sauvegarde de l'enfant respectant notre *Politique de protection de l'enfant* ainsi que les meilleures pratiques et les standards internationaux. »

En 2019, nous avons atteint plus d'1,2 million de personnes, dont plus de 65 000 enfants et jeunes ayant bénéficié d'une prise en charge directe. Nous sommes présents dans 137 pays et territoires, ce qui fait de nous la plus grande organisation non gouvernementale œuvrant en faveur des enfants et des jeunes privés de prise en charge parentale, ou risquant d'en être privés. Nous puisons dans la riche expérience et dans les connaissances cumulées de notre fédération plurielle pour assurer la qualité de la prise en charge et la sécurité de l'environnement, quel que soit le contexte.

En tant que prestataire de services de prise en charge de remplacement, nous savons que nous présentons un profil de risque plus élevé pour la sauvegarde de l'enfant que d'autres organisations ciblant les enfants. Les spécialistes de la prise en charge des enfants et des jeunes travaillent et partagent des espaces de vie avec des enfants et des jeunes aux besoins complexes, qui ont souvent vécu des expériences traumatiques. Ils doivent donc trouver un juste équilibre entre les encouragements, l'enseignement, le soutien, les conseils et, lorsque c'est nécessaire, la prise de mesures pour préserver le contrôle, la structure et la sécurité.

Des expériences du monde entier viennent confirmer que des abus ont été commis par le passé sur des enfants au sein de nos infrastructures et de nos programmes. Nous savons que cela pourrait se reproduire, mais nous œuvrons activement pour réduire ce risque. Depuis 2018, nous publions également un rapport annuel sur la sauvegarde de l'enfant, pour favoriser la transparence et la gestion de tous les incidents signalés.

Phase 1 – Innovation et expansion

1949 à 2004

Grandes réussites et principales difficultés :

- Mise en place d'une approche innovante de la prise en charge de l'enfant dans un environnement de type familial et une communauté stable
- Mise en place d'organisations nationales indépendantes et ancrées à l'échelle locale dans de nombreux pays, pour une fédération qui a pris racine en Autriche et en Europe
- Élaboration du manuel de SOS Villages d'Enfants en 2002, qui définit dix bonnes pratiques et normes élémentaires

SOS Villages d'Enfants a été créée en 1949 à contre-pied des grandes institutions, proposant un nouveau modèle de prise en charge de l'enfant qui cherchait à recréer des environnements familiaux et une communauté stable. Pour beaucoup d'enfants victimes d'abandon et de traumatismes, ce modèle de prise en charge a eu un impact très positif¹.

À partir des années 1960, SOS Villages d'Enfants a dépassé les frontières de l'Europe. Évitant volontairement d'adopter une structure centralisée, elle a préféré la création d'une multitude d'organisations nationales indépendantes, aux profils divers et ancrées au niveau local. Cet enracinement local s'est révélé être une force lorsque des pays étaient confrontés à des conflits ou des troubles internes, permettant à SOS Villages d'Enfants de poursuivre sa mission alors même que d'autres organisations internationales se retiraient de certains sites.

La croissance rapide de l'organisation s'est accompagnée de la nécessité de professionnaliser la qualité de la prise en charge sur la base de normes et de réglementations préalablement convenues. Des bureaux régionaux dépendant du Secrétariat général ont été formés au début des années 1990 pour harmoniser les pratiques entre les pays et déployer un premier ensemble de manuels couvrant toutes les opérations. Ces efforts ont été suivis par l'élaboration et l'approbation du manuel SOS Villages d'Enfants en 2002, compilant dix normes découlant de bonnes pratiques et d'expériences relevées par notre personnel dans le monde entier.

Phase 2 – Les bases de la sauvegarde de l'enfant

2004 à 2012

Grandes réussites et principales difficultés :

- La direction a brisé le silence et mis en lumière les problèmes de sauvegarde de l'enfant
- Déploiement et mise en œuvre de politiques fondamentales : *Politique de protection de l'enfant et Code de conduite*

Au cours de cette phase, notre organisation s'est développée pour faire valoir des connaissances spécialisées et expertes dans plusieurs domaines du travail social moderne. Pour beaucoup d'associations membres, cela incluait la protection et la sauvegarde de l'enfant. En 2005, l'organisation a formulé une déclaration sur la protection de l'enfant pour encourager un dialogue ouvert sur les incidents de maltraitance d'enfants et approfondir les pratiques de protection de l'enfant.

¹ SOS Villages d'Enfants International, *70 ans d'impact : Améliorer le quotidien des enfants privés de prise en charge parentale adéquate*, 2019. Le rapport peut être téléchargé [ici](#).

Cela a amené l'organisation à constituer une équipe internationale chargée de la protection de l'enfant, qui a élaboré la [Politique de protection de l'enfant](#). Grâce à sa diversité, l'équipe a pu fonder la *Politique de protection de l'enfant* sur l'expérience et les enseignements tirés de programmes intervenant dans des contextes et des régions très différents. La *Politique de protection de l'enfant* a été lancée officiellement au cours de l'assemblée générale de SOS Villages d'Enfants en 2008, puis mise en œuvre dans toutes les associations membres. Un [Code de conduite](#) a ensuite été élaboré en 2011 en complément de cette politique. Il définit des attentes claires pour tous les membres du personnel et associés de SOS Villages d'Enfants.

Phase 3 – Construire sur des bases saines

2013 - 2020

Grandes réussites et principales difficultés :

- Amélioration globale de la qualité de la prise en charge grâce à la politique [La promesse d'une prise en charge par SOS](#)
- Renforcement des réseaux existants de sauvegarde de l'enfant pour améliorer le suivi
- Élaboration et déploiement de nouveaux programmes de sensibilisation dans la fédération
- Amélioration des procédures de signalement et de réaction en cas d'incident de sauvegarde de l'enfant
- Mise en place de l'analyse indépendante de la situation en matière de sauvegarde de l'enfant pour analyser de manière systématique des manquements passés et en tirer des enseignements
- Mise en avant accrue du soutien personnalisé aux efforts en matière de sauvegarde de l'enfant des programmes intervenant dans des contextes délicats

Entre 2013 et 2020, SOS Villages d'Enfants a approfondi son expérience et sa compréhension des facteurs impactant la prévention et le traitement de la maltraitance, en particulier en tant que prestataire de services de prise en charge de remplacement.

3.1 Le développement et la mise en œuvre de cadres de qualité pour nos programmes

L'élaboration de [La promesse d'une prise en charge par SOS](#) a été une étape importante de cette phase. Cette politique précise les mesures à prendre pour garantir la qualité des services destinés aux enfants et aux jeunes. Elle sert de cadre à tous les guides ou règlements relatifs aux programmes, y compris en matière de sauvegarde de l'enfant. En avril 2018, *La promesse d'une prise en charge par SOS* a été approuvée par le Sénat international et a force obligatoire pour toutes les associations et tous les employés.

3.2 Fonctionnement des réseaux de sauvegarde de l'enfant

Les réseaux de sauvegarde de l'enfant à l'échelle internationale et régionale ont été considérablement renforcés au cours de cette phase. Les réseaux de sauvegarde de l'enfant visent : a) à suivre et coordonner la mise en œuvre de la *Politique de protection de l'enfant* et des documents et outils d'appui aux politiques connexes ; b) à élaborer et actualiser des documents et des outils d'appui aux politiques ; c) à promouvoir les pratiques de partage et d'échange d'enseignements entre pays et ; d) à faciliter et coordonner des formations pertinentes relatives à la sauvegarde de l'enfant pour le personnel des associations membres et du Secrétariat général.

3.3 Une amélioration des efforts de sensibilisation et de prévention

Des améliorations considérables des mesures de sensibilisation et de prévention ont été notées au cours de cette phase. Grâce à ses équipes régionales, SOS Villages d'Enfants a pu combler certaines lacunes de ses efforts de sensibilisation, notamment par de nouvelles approches dans le domaine de la parentalité

positive, de la prévention des mauvais traitements entre enfants et du soutien aux professionnels de la prise en charge concernant la prise en charge des enfants et des jeunes victimes de traumatismes, de mauvais traitements, de violence et de discrimination.

SOS Villages d'Enfants a continué son travail de prévention par l'entremise du programme sur les comportements protecteurs, en ciblant les parents SOS et leurs enfants biologiques, et en adoptant une attitude de soutien en réaction aux grossesses précoces. Le dernier programme de sensibilisation élaboré à cette époque cherchait à mieux prendre en charge les enfants et les jeunes s'identifiant comme LGBT+. Le nombre de participants à des formations de développement professionnel est ainsi passé de 240 à 2 054.

3.4 Des procédures plus efficaces de signalement et de réaction

Au cours de cette phase, nos expériences ont mis en évidence des lacunes critiques dans la réponse institutionnelle à ces incidents. L'accent a donc été mis sur la résolution de ces lacunes de signalement et de réaction, ainsi que sur la clarification des rôles et des responsabilités hiérarchiques au sein de la fédération. Par conséquent, trois documents clés d'appui aux politiques ont été actualisés et développés concernant [le signalement et la réaction au sein des associations](#), [les enquêtes sur la sauvegarde de l'enfant](#) et [le signalement et la réaction au sein du Secrétariat général](#). Ces documents ont force obligatoire pour les associations membres et le Secrétariat général.

SOS Villages d'Enfants a également mis en place une équipe mondiale de plus de 20 enquêteurs certifiés en sauvegarde de l'enfant, issus de toutes les régions. Ils ont bénéficié de formations avancées et d'ateliers de renforcement des capacités quasiment chaque année depuis 2015, pour être en mesure de mener des enquêtes complexes lorsque les autorités n'ont pas la possibilité ou la volonté de conduire ces enquêtes.

3.5 Un meilleur suivi de la mise en œuvre de la Politique de protection de l'enfant

Des améliorations considérables ont été notées dans le suivi du respect par les associations membres de la *Politique de protection de l'enfant*, des procédures connexes et des normes internationales de protection infantile au moyen de l'enquête annuelle sur la sauvegarde de l'enfant. Les résultats de l'enquête annuelle sur la sauvegarde de l'enfant donnent aux associations membres des éléments concrets sur lesquels baser leurs actions futures. L'enquête est une version adaptée de l'outil d'autoévaluation de Keeping Children Safe.

3.6 Une reddition de comptes et une transparence accrues

Selon le [rapport annuel sur la sauvegarde de l'enfant](#), l'écrasante majorité des incidents relatifs à la sauvegarde de l'enfant sont gérés et traités par les associations membres. Ces réactions doivent être conformes à la législation nationale, mais aussi à la *Politique de protection de l'enfant* et aux procédures connexes de signalement et de réaction.

Chaque année, seule une petite part des incidents signalés au sein des associations membres de la fédération sont remontés pour être suivis ou traités par le Secrétariat général (1,33 % en 2020). Les incidents sont remontés au Secrétariat général à des fins de *suivi* en cas de violences sexuelles. Les incidents sont remontés au Secrétariat général à des fins de *traitement* en cas de conflit d'intérêts lorsqu'une allégation porte sur la direction d'un bureau ou d'une association spécifique ; ou s'il y a des preuves de négligence de la part de l'association membre responsable ou du bureau du Secrétariat général dans le traitement de l'incident, qui ne serait alors pas conforme aux obligations institutionnelles.

Chaque année, l'équipe chargée de la prise en charge et de la sauvegarde de l'enfant élabore un rapport annuel qui est présenté au Conseil de direction et au Comité d'audit des programmes du Sénat international. Ce rapport s'appuie sur les résultats de l'enquête annuelle sur la sauvegarde de l'enfant et sur l'analyse des actions et évolutions en matière de sauvegarde de l'enfant pour l'année écoulée. Depuis 2018, les rapports annuels sur la sauvegarde de l'enfant sont accessibles au public sur le site [Internet](#) de SOS Villages d'Enfants International et mis à disposition des partenaires externes pertinents.

3.7 L'Analyse indépendante de la situation en matière de sauvegarde de l'enfant

Ces dernières années, nous avons pu tirer beaucoup d'enseignements en matière de sauvegarde de l'enfant, notamment grâce à l'analyse indépendante de la situation en matière de sauvegarde de l'enfant. Mandatée par le Sénat international en octobre 2016, l'analyse, qui a débuté en 2017, s'est penchée sur des incidents passés en matière de sauvegarde de l'enfant dans quatre pays, afin de vérifier si nos pratiques étaient conformes aux bonnes pratiques dans le domaine de la sauvegarde de l'enfant. La mise en place de cette analyse indépendante de la situation en matière de sauvegarde de l'enfant a été influencée par l'expérience de SOS Villages d'Enfants Autriche, qui s'est penchée sur des pratiques de prise en charge et des abus anciens ayant débouché sur la publication de l'ouvrage *Bound to Silence*. Pour assurer l'objectivité et la qualité d'une analyse qui puisse soutenir un examen indépendant minutieux, l'organisation Keeping Children Safe, spécialisée dans la sauvegarde de l'enfant, a été mandatée pour conduire l'analyse.

Keeping Children Safe a consolidé ses résultats et ses recommandations dans un rapport général. Les résultats de ce rapport sont fondamentaux pour tirer des enseignements en interne et constitueront un apport formidable pour les programmes et les mesures d'amélioration de la sauvegarde de l'enfant. En rendant ce rapport disponible en externe, SOS Villages d'Enfants souhaite contribuer à la progression de l'ensemble du secteur de la prise en charge des enfants et des ONG internationales.

3.8 Prioriser la sauvegarde de l'enfant dans les environnements difficiles

Grâce à son parcours en matière de sauvegarde de l'enfant, SOS Villages d'Enfants comprend désormais mieux les circonstances locales augmentant spécifiquement les risques pour les enfants. Il peut notamment s'agir de la faiblesse ou de l'inefficacité des systèmes nationaux de protection de l'enfant, de l'incohérence des lois sur la protection des enfants ou d'une application insuffisante de ces lois, de l'instabilité politique et socio-économique d'une région ou de menaces pour la sécurité. Dans ces contextes difficiles, l'organisation sait qu'elle doit redoubler d'efforts pour faire respecter les droits des enfants et les protéger. SOS Villages d'Enfants affirme cependant clairement qu'il ne faut pas contextualiser les droits ; nous pouvons seulement remettre en contexte notre *approche* de l'application des droits des enfants. Cela suppose un soutien plus direct aux pays et programmes à haut risque.

Phase 4 – Domaines d'apprentissage et perspectives

2021 et au-delà – six domaines d'apprentissages nécessitant des mesures pour progresser dans la sauvegarde de l'enfant

Notre parcours en matière de sauvegarde de l'enfant jusqu'à ce jour illustre bien la volonté de SOS Villages d'Enfants d'identifier les erreurs passées pour en tirer les leçons. Notre organisation s'inscrit dans une démarche d'apprentissage. Nous voulons nous inspirer du passé pour éviter que les incidents ne se reproduisent. L'analyse indépendante de la situation en matière de sauvegarde de l'enfant nous a permis d'identifier six domaines sur lesquels cibler nos actions futures.

4.1 Soutien global, justice et gestion des incidents

Des lacunes importantes restent à combler dans la gestion des incidents relatifs à la sauvegarde de l'enfant. Ces lacunes portent sur le soutien global aux enfants, aux jeunes et aux autres personnes victimes de mauvais traitements, la protection des lanceurs d'alerte, le contrôle des actions de suivi, la tenue de registres et le renvoi en temps et en heure des incidents devant les autorités nationales compétentes. L'analyse indépendante de la situation en matière de sauvegarde de l'enfant a notamment identifié le manque de ressources et de capacités dédiées à la gestion des incidents de certaines associations membres, du Secrétariat général et des organes juridiques. SOS Villages d'Enfants doit donc donner plus

d'orientations sur l'aide individuelle destinée aux enfants, aux jeunes et aux autres personnes victimes de mauvais traitements, et sur leur accès à la justice. Les politiques et procédures actuelles de sauvegarde de l'enfant doivent être actualisées pour refléter ces changements.

4.2 Les enfants et les jeunes au cœur de la sauvegarde

Nous devons former les enfants, les jeunes et notre personnel, et leur permettre de participer de manière significative à l'élaboration des mesures visant à renforcer leur sécurité. Nous devons notamment former tous les enfants et les jeunes afin d'accroître leur résilience et de leur permettre d'identifier les situations dangereuses, y compris les mauvais traitements. Nous avons déjà pris des mesures pour inclure les enfants et les jeunes dans les évaluations locales des risques pour la sauvegarde de l'enfant ces dernières années, mais nous pouvons faire mieux à l'échelle des sites, par exemple en concevant des mesures de prévention et des mécanismes de signalement et de réaction. Les enfants et les jeunes peuvent également être des acteurs de la prévention des violences et des mauvais traitements *entre enfants*. Nous devons les laisser davantage s'exprimer pour que les mesures en faveur de la sauvegarde de l'enfant soient plus adaptées.

4.3 Les spécialistes de la prise en charge des enfants et des jeunes face à la sauvegarde

Les spécialistes de la prise en charge des enfants et des jeunes doivent jouir des compétences et des conditions de travail adéquates, et bénéficier d'un soutien et d'un développement fiables pour pouvoir assurer une prise en charge de qualité. Les cas de transgression des limites peuvent être compliqués à gérer et représentent souvent une pression considérable pour les professionnels de la prise en charge des enfants et des jeunes qui doivent y répondre de manière efficace. Il est donc essentiel de leur donner les moyens et l'autonomie nécessaires pour faire face à chaque situation de façon juste, sûre et affectueuse. Les relations et les limites sont des facettes de la prise en charge quotidienne que les spécialistes de la prise en charge des enfants et des jeunes doivent gérer et renégocier au quotidien. Pour soutenir efficacement le développement des enfants et des jeunes, ils doivent bénéficier d'opportunités de développement et de perfectionnement continu, d'une supervision professionnelle, de soutien et d'une prise en charge personnelle. Nous devons également améliorer les conditions de travail lorsque celles-ci sont inadaptées. Enfin, les spécialistes de la prise en charge des enfants et des jeunes doivent être au cœur des décisions en matière de gestion et de sauvegarde de l'enfant à tous les niveaux.

4.4 Les personnes, la culture et les pratiques de RH face à la sauvegarde

La sauvegarde de l'enfant et la culture organisationnelle sont indissociables. Nous savons par expérience que les mauvais traitements ne se produisent pas en vase clos. Ils sont souvent précédés ou accompagnés par des inquiétudes soulevées ou des comportements inadaptés ou l'inconduite des membres du personnel laissée sans réponse. L'existence d'une culture organisationnelle autoritaire et malsaine accroît les risques d'exploitation et de mauvais traitements. Dans ces environnements, les enfants et le personnel ont souvent peur de parler ouvertement et hésitent à remettre en question l'autorité par peur de sanctions. Les environnements dangereux et malsains sont encore aggravés lorsque les inégalités de pouvoir et les disparités entre hommes et femmes sont exploitées, lorsque les éventuels conflits d'intérêts ne sont pas suffisamment contrôlés et lorsque les enfants, les jeunes, les membres du personnel et les personnes victimes de mauvais traitements, de négligence et d'exploitation ne sont pas pris en considération. Les leaders et les responsables doivent recevoir l'aide nécessaire pour comprendre l'importance de la prise en charge tenant compte des traumatismes, car beaucoup de cas de mauvais traitements reflètent le manque ou l'absence de connaissances en matière de traumatismes ou de bien-être mental. Nous devons actualiser notre *Code de conduite* et former tout le personnel de la fédération à ce sujet. Nous devons aussi transformer la façon dont nous travaillons. Nous devons mettre en avant les leaders qui donnent l'exemple et réfléchissent avec leurs équipes sur leurs valeurs, sur la manière dont celles-ci s'appliquent à des situations spécifiques et sur leur façon de travailler. Ce faisant, nous renforcerons une conduite fondée sur les valeurs, étape indispensable dans la mise en place d'une culture organisationnelle sûre.

4.5 La supervision, le leadership, la gouvernance et la reddition de comptes face à la sauvegarde

Les membres des organes juridiques de SOS Villages d'Enfants doivent être soutenus pour pouvoir assurer pleinement leur rôle de supervision et de gestion de la sauvegarde. Les membres des comités directeurs et du Sénat international ainsi que les dirigeants nationaux et du Secrétariat général doivent bénéficier de conseils adaptés et d'une formation continue, et réfléchir à nos politiques, procédures et pratiques en matière de sauvegarde de l'enfant, à la législation applicable et à leur rôle spécifique en matière de sauvegarde de l'enfant. La supervision par les organes juridiques doit faire partie intégrante de la réponse organisationnelle aux incidents relatifs à la sauvegarde de l'enfant. En cas de désaccord, par exemple entre la direction et une équipe d'enquêteurs concernant les résultats d'une enquête, il faut appliquer les mécanismes adéquats pour évaluer les arguments sur lesquels se basent les deux parties. Ce processus devrait formuler des recommandations d'amélioration et résoudre les litiges, ce qui suppose également de prévoir des sanctions en cas de non-conformité. En outre, nous devons être plus vigilants sur les questions de gouvernance et d'éthique qui influencent nos interventions nationales et mondiales et qui augmentent nos risques en matière de sauvegarde dans un monde en constante évolution. Pour ce faire, nous devons mettre davantage l'accent sur la gestion des risques en matière de sauvegarde et prendre les mesures adéquates d'atténuation des risques. Les pays présentant un profil de risque plus élevé en matière de sauvegarde de l'enfant doivent recevoir une aide et des ressources supplémentaires.

4.6 Investissement dans la meilleure qualité des programmes de toute la fédération

La qualité de la prise en charge est la base même de la protection et de la sécurité des enfants. Lorsque la qualité de la prise en charge dont bénéficie un enfant n'est pas au rendez-vous, il y a plus de risques que cet enfant subisse des préjudices et que la réponse organisationnelle soit insuffisante. Les enfants courent plus de risques lorsque la qualité de leur prise en charge est insuffisante, notamment lorsque :

- leurs besoins individuels ne sont pas satisfaits ;
- ils n'ont pas les moyens de participer aux décisions prises sur les questions qui concernent directement leur quotidien ;
- ils sont stigmatisés du fait de leur prise en charge de remplacement ;
- leur placement en prise en charge de remplacement n'est pas nécessaire ou adapté à leurs besoins individuels, ni dans leur intérêt supérieur ;
- ils ne reçoivent pas d'aide pour garder le contact avec leurs familles, leurs amis ou leurs communautés ;
- le soutien qu'ils reçoivent à la sortie de la prise en charge et postplacement ne les prépare pas à l'indépendance ;
- les choix d'éducation qui leur sont proposés sont limités ou contraints et ne correspondent pas à leurs capacités, leurs centres d'intérêt ou leurs opportunités professionnelles ;
- les enfants et jeunes ayant vécu des expériences traumatiques ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin en matière de santé mentale pour guérir ;
- les professionnels de la prise en charge des enfants et des jeunes ne répondent pas convenablement aux comportements problématiques ;
- la formation et le soutien des professionnels de la prise en charge des enfants et des jeunes concernant la gestion des situations délicates ou la prise en charge tenant compte des traumatismes sont inadéquats ;
- le bien-être des enfants et des jeunes n'est pas encouragé de façon adéquate et globale et lorsque leur résilience n'est pas développée ;
- le leadership et la direction sont perçus comme une instance séparée et distante de la prise en charge ;
- les inégalités entre les sexes et les structures patriarcales entraînent une discrimination à l'encontre des jeunes filles et des femmes.



Cela vaut pour tous les enfants et jeunes, qu'ils aient été victimes de mauvais traitements ou non. Aussi, nous nous engageons à continuer d'améliorer la qualité globale de notre prise en charge et de nos programmes.